

La laïcité et la République.

Synthèse cadres de l'intervention sur la laïcité, les services publics et la République.

Sur proposition de Delphine Cara et de Philippe Bourry.

Position du problème.

Toute démocratie n'implique pas forcément la laïcité. Il est même très possible que l'organisation politique et sociale définie par le cadre que l'on nomme "laïcité" contienne toute une série d'exigences qui peuvent à juste titre être considérées comme des freins à la productivité, à la performance, à l'exploitation des ressources humaines, dans le sens où la laïcité demande de mettre entre parenthèses le seul objectif des résultats à court terme en considérant qu'il existe des valeurs supérieures (on dirait transcendantes en philosophie) au seul impératif du résultat. C'est vrai dans l'entreprise, à l'école, et évidemment dans tous les services publics comme dans tous les services destinés "au" public. Faut-il affaiblir l'idéal de neutralisation des croyances constitutif de la "laïcité" pour se contenter du modèle anglo saxon de la "tolérance"? Comment et pourquoi peut-on dire que la laïcité résiste très bien au temps qui passe, et, comme le disait avec humour le grand Deleuze à ceux qui dans les années 90 osaient dire que la Philosophie serait bientôt dépassée par le marketing et la communication, que la philosophie était certes une vieille dame, mais qu'elle en avait vu d'autres, que son rôle était de créer des concepts, et que la bêtise et la vanité du marketing et des "concepts" d'émissions et des paquets de nouilles était de satisfaire les intérêts du capitalisme. Idem pour les critiques qui reprochent à la "laïcité" de manquer d'esprit "d'ouverture", d'être "has been". En 1933, face au nazisme montant, les démocraties molles n'ont pas manqué d'esprit d'ouverture et ont trouvé qu'il fallait faire preuve de tolérance face aux barbares. Le "progrès" sert aujourd'hui d'alibi aux compromissions et aux lâchetés face aux ennemis de la République. Le temps est venu de proposer quelques pistes de réflexion, quelques outils pour réfléchir et agir.

I Laïcité ou tolérance?

On entend ici ou là que le républicanisme classique français doit se "réformer", qu'il doit "s'ouvrir" aux évolutions, autrement dit accepter la mondialisation. On presse les défenseurs de la laïcité de s'amender, on soupçonne ses défenseurs de xénophobie inconsciente, voire (reproche à mi-chemin entre la mauvaise foi et le nauséabond) d'islamophobie. Le maître mot des critiques de la laïcité est la tolérance. Il est vrai qu'il existe d'autres modèles de démocraties fondés sur la tolérance. Certains pays sont non laïques, et pourtant parfaitement démocratiques. L'Angleterre, la Norvège soutiennent la liberté de conscience et d'expression sans passer par la laïcité. Remarquons cependant que la tolérance à l'anglaise ("toleration") soutient la démocratie, mais que ce modèle n'est viable que si et seulement si s'opère un travail auto-critique des institutions religieuses. En France, il n'y a pas de

religion d'état, puisque la foi et la loi sont toujours séparés. Le modèle démocratique fondé sur la tolérance considère que la Tradition et le compromis peuvent servir de guide, qu'il faut faire confiance au bon sens pratique et à l'expérience empirique pour anticiper les problèmes et les résoudre. Ce modèle se concrétise dans une société communautariste, où chaque tradition et communauté culturelle coexiste avec les autres, dans le respect généralisé des différences. Cela a plutôt bien fonctionné, même si, du point de vue français et républicain, une telle société manque d'unité.

Il faut préciser que la tradition culturelle anglo saxonne est marquée par l'empirisme dans tous les secteurs de la culture, dont la philosophie et le droit. C'est face aux réactionnaires anglais que le philosophe Kant (particulièrement réputé pour son génie et sa rigueur) a soutenu les idéaux des Lumières et de la Révolution Française. En résumé, les réactionnaires (dont Burke) reprochaient aux idéaux révolutionnaires dont est issue directement la laïcité de reposer sur une certaine conception abstraite de "l'Homme" totalement indépendante de la Nature et de la Tradition. Pour lui, il fallait faire confiance aux faits, s'en tenir à ces faits et non partir d'une conception abstraite d'un devoir être pour en déduire une organisation politique et sociale. A l'opposé, Kant démontre rigoureusement qu'il est impossible de déduire une quelconque valeur (ici par exemple la "laïcité") d'une "expérience passée quelconque, mais que au contraire, la force d'un idéal (qui devient alors "régulateur") réside dans son décalage avec le réel, pour qu'il puisse servir d'horizon à l'action, de modèle à suivre. Ici, notre "laïcité" ne peut et ne doit pas être critiquée sous le "misérable prétexte" qu'elle ne serait pas "applicable" (Cf. Kant, auquel Michel Rocard faisait référence pour justifier les interventions françaises militaires...) La République est donc une conception abstraite qui n'a pas à "servir" à quelque chose mais au contraire que l'on doit servir. La laïcité est indépendante vis à vis de tout intérêt, de toute tradition coutumière, de toute "nature" biologique.

A l'opposé de la laïcité, on trouve la tolérance qui signifie au fond le fait de supporter les autres sans exiger d'eux qu'ils renoncent à l'essentiel de leur singularité, le modèle républicain affirme l'égalité comme condition de la liberté. C'est parce que sur le même territoire, la même loi peut être appliquée à tout le monde que chacun pourra être libre. La laïcité considère que les croyances doivent être renvoyées et limitées à l'espace privé. Catherine Kinzler montre que c'est paradoxalement le minimalisme du concept de laïcité qui en fait sa puissance. La tolérance présuppose une bonne intention de la part de ceux qui s'y soumettent, sans exiger d'eux un renoncement à ce qu'ils considèrent comme fondamental de leur identité dans la vie sociale. C'est pour cette raison que le modèle de tolérance n'interdit pas les signes ostentatoires religieux dans l'espace public. A l'opposé, le modèle républicain ajoute deux principes: 1) l'abstention absolue de

la puissance publique en matière de croyance ou d'incroyance (exclusion d'une religion officielle ou de l'athéisme d'Etat) 2) l'exclusion des communautés confessionnelles dans la formation de la Loi. La Loi ne peut émaner que d'individus citoyens constitués en représentation générale. Le but de la tolérance est de mettre fin aux guerres de religion, le but de la laïcité républicaine est de refuser la nécessité de toute croyance (dans une religion ou dans l'athéisme) pour fonder le lien politique.

II Qu'est-ce qu'implique le concept de laïcité?

La laïcité ne dépend pas de l'expérience, sa valeur dépasse la seule utilité, ni sur une opinion majoritaire. Elle ne défend pas l'intérêt du plus grand nombre mais l'intérêt général. C'est un mode d'organisation politique de la vie sociale. Elle suppose des sujets libres (auto-nomes au sens fort, capables d'obéir aux lois dont il est l'auteur en tant que citoyen) et un Peuple libre (la République est l'autonomie du Peuple). La laïcité conditionne le respect entre tous les individus citoyens, hommes et femmes, elle neutralise les croyances dans tout espace public destiné à un service public, sans les interdire dans l'espace privé ni dans un espace public non destiné à un service public. Affirmer la laïcité n'est donc pas atteindre ni la dignité, ni la liberté de croyance ou de pratique religieuse de quiconque, c'est simplement exiger de considérer que l'appartenance à la République s'accompagne d'un renoncement à toute forme de discrimination de soi-même ou d'autrui. Il ne saurait donc y avoir de "laïcité ouverte", tout simplement parce que le concept de laïcité ne peut être "allégé" sans changer de définition. Il serait contradictoire de prôner une laïcité pour lutter contre les intégrismes chrétiens et de craindre de le faire face aux intégrismes islamistes sous prétexte de ne pas sombrer dans l'islamophobie. Ce genre d'intimidations ou de procès d'intentions relève de la mauvaise foi. Concrètement, tout agent du service public (ou assimilé) ne peut ni ne doit craindre d'être taxé d'islamophobie et donc de racisme. Non seulement le droit protège de ce genre d'accusations qui relève de la difamation pure et simple, mais de tels soupçons rendent la vie au travail invivable et le travail lui-même impossible.

III Mémoire collective et Laïcité.

La laïcité constitue l'identité politique de la République Française. Elle n'est pas plus négociable que tout autre aspect de la République. C'est dans les années 1870-1875 qu'apparaît le néologisme "laïcité" à la suite de la Commune de Paris de 1871 qui réclame la séparation de l'église et de l'Etat, proclame la laïcité de l'enseignement et supprime le budget des cultes. La Loi de 1905 est à l'initiative d'Aristide Briand: *"La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci après dans l'intérêt de l'ordre public. (Article 1). La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte." (Article 2).*

Remarquons à la fois l'importance de la défense de la laïcité à l'école qui conditionne la laïcité dans les services publics, et le fait que la liberté de conscience dépend de la neutralisation des croyances. Confondre la religion et la politique, c'est faire de la mauvaise religion et de la mauvaise politique. On peut très bien, comme l'avait pensé Bergson, considérer que la question mystique du rapport entre l'être humain et la transcendance divine relève d'une relation personnelle, intime, et que non seulement cela n'apporterait rien à la foi d'être mêlée aux affaires politiques, mais que au contraire, un tel mélange des genres nuirait assez vite à la sincérité de la croyance, par exemple en mélangeant des intérêts matériels à une quête de sens métaphysique parfaitement louable en soi. A chaque fois que la laïcité recule, ce n'est jamais la "foi" authentique qui gagne du terrain mais des intérêts privés économiques et matériels, ou des intérêts masculins contre les droits des femmes. C'est pourquoi il est nécessaire de défendre la laïcité dans les services publics, non pas parce qu'elle serait "contre" le religieux, mais au fond parce que, au contraire, elle libère le religieux des affaires politiques et sociales.

La Charte de la laïcité dans les services publics (2006) réaffirme trois principes: la liberté de conscience et d'expression de ses convictions, la séparation du politique et du religieux pour garantir l'intérêt général, et l'égalité en droit des citoyens. Aucune forme de marquage physique du visage empêchant la reconnaissance d'autrui n'est donc envisageable dans un tel cadre, puisque cela installe une hiérarchie entre la personne qui se positionne au visage voilé et son interlocuteur qui sera, lui ou elle, dé-voilé. Pas dans le sens que l'on croit parfois (infériorité de la personne "voilée") mais aussi inversement comme une fragilisation, une dissymétrie illégitime entre les deux êtres. Le "respect" implique l'égalité et la reconnaissance entre les individus appartenant à une même communauté. L'identité républicaine n'est ni le produit d'un héritage naturel, ni une pure projection abstraite, elle est un projet culturel et politique.

Conclusion

la laïcité reste un combat comparable à celui qui a vu naître la philosophie contre les illusions et les dangers de la sophistique. Aucune intimidation ne doit l'affaiblir, précisément parce qu'elle exprime à sa manière une résistance de la raison et de la volonté contre les éternelles tentations de l'irrationnel et de la soumission.

Bibliographie.

Catherine Kinzler. *Penser la laïcité*, éditions Minerve, 2014.

Henri Pena-Ruiz, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, Plon, 2014.

André Comte Sponville *L'esprit de l'athéisme*

Michel Wievorka *De la séparation de l'église et de l'état à l'avenir de la laïcité*, éditions de l'Aube.
2005

Biographie.

André Guigot est diplômé du Collège International de Philosophie, docteur en Philosophie Politique (Université de Paris I Sorbonne). Spécialiste de Sartre, il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages (essais et livres de recherche) dont *Sartre liberté et histoire* (Vrin), *Pour en en finir avec le bonheur* (Bayard), *Qui pense quoi?* (Bayard), *Le sens de la responsabilité* (L'Harmattan), *Sartre et l'existentialisme* (Ellipses), *Les philosophes des Lumières*, *Marx face à l'Histoire*, *Foucault, le philosophe archéologue*.(Milan), *La sagesse des jours* (Milan).